

Avis de mise à disposition du public : Projet de Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m)

Dates de consultation : du 6 janvier au 31 janvier 2025 inclus.

Publié le 19 décembre 2024



La loi Climat & Résilience impose la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m) dans l'unité urbaine de Chambéry à compter de 2025. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air, en réduisant les émissions d'oxydes d'azote et de particules fines issues du trafic routier.

Périmètre et objectifs :

Le projet de ZFE-m concerne 30 communes situées dans le secteur Aix-les-Bains / Chambéry / Montmélian. Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la mobilité, incluant notamment le « service express régional métropolitain ». Les communes concernées sont :

Aix-les-Bains, Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chignin, Cognin, Drumettaz-Clarafond, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Le Bourget-du-Lac, Méry, Montagnole, Montmélian, Mouxy, Porte-de-Savoie, Pugny-Chatenod, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Saint-Cassin, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Jean-d'Arvey, Saint-Jeoire-Prieuré, Sonnaz, Vérel-Pragondran, Vimines, Viers-du-Lac et Voglans.

La ZFE-m sera instaurée via des arrêtés communaux pris par chacune des 30 communes concernées.

Mise à disposition du dossier de consultation :

Le dossier inclut :

- Les projets d'arrêtés communaux pour la mise en œuvre de la ZFE-m.
- Une étude réglementaire détaillant les objectifs, les justifications, les bénéfices attendus pour la

qualité de l'air et la santé, ainsi que les impacts socio-économiques.

Où consulter le dossier ?

- > **En ligne** : sur la plateforme de participation publique : zfe-m-savoie.jenparle.net (<https://zfe-m-savoie.jenparle.net/participation/public-zfe>) ou via le QR Code ci-dessous :
- > **En version papier** :
 - Dans les mairies des 30 communes concernées.
 - Au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Lac (1500 Boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains).
 - Au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry (106 Allée des Blachères, 73000 Chambéry).
 - Au siège de la Communauté de Communes Coeur de Savoie (Place Albert Serraz, 73800 Montmélian).
 - Au siège du Syndicat mixte Métropole Savoie (25 rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry).

Comment participer ?

Le public peut déposer ses contributions :

- > **En ligne** : via la plateforme mentionnée ci-dessus.
- > **Dans les cahiers de contributions** : disponibles dans les lieux de consultation papier.
- > **Par voie postale** : à l'adresse suivante : Syndicat mixte Métropole Savoie, 25 rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry.

Vos contributions comptent !

Conformément à l'article L123-19-1 du Code de l'environnement, toutes les observations et propositions recueillies seront prises en compte avant l'adoption des arrêtés communaux définitifs.

Pour plus d'informations sur le projet, rendez-vous sur le site officiel : [zfe-mobilité-savoie.fr](http://zfe-mobilit%C3%A9-savoie.fr) (<http://zfe-mobilit%C3%A9-savoie.fr>).

[Avis de mise à disposition du public](#)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.